

**Association d'entraide des conseillers
généralistes du Pas de Calais**

Hôtel du département

Rue Ferdinand Buisson
62 000 – ARRAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

A l'Assemblée Générale des Membres de l'Association
d'Entraide des Conseillers Généraux du Pas de Calais

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association d'Entraide des Conseillers Généraux du Pas de Calais relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'Association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Lens, le 2 avril 2024

Le Commissaire aux comptes

REVILENS

Représenté par

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a loop.

François MONTENS

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES CONSEILLERS GENERAUX DU PAS DE CALAIS

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023			31/12/2022
	Brut	amort & prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements				
Autres Immob. Incorporelles (a)				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et				
Outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières (b)				
Participations et créances rattaché				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobil. Financières				
Dépôts et cautionnements				
ACTIF IMMOBILISE I	-	-	-	-
Compte de liaison II			-	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances				
Usagers				
Organismes payeurs				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 020		25 020	24 379
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT III	25 020	-	25 020	24 379
Charges à rép. / plusieurs exercices IV			-	-
Primes de remb. des emprunts V			-	-
Ecart de conversion actif VI			-	-
TOTAL GENERAL ACTIF I+II+III+IV+V+VI	25 020	-	25 020	24 379

lumane
AUDIT

REVILENS
124 rue Emile ZOLA - Bât 3
62300 LENS
Tél. : 03 21 70 67 01

Société de commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de DOUAI
Siret : 350 126 751 00022 - APE 6920Z

ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES CONSEILLERS GENERAUX DU PAS DE CALAIS

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
<i>FONDS ASSOCIATIFS</i>		
<i>FONDS PROPRES</i>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	24 379	20 822
Résultat de l'exercice	641	2 587
<i>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissements sur biens non renouv		
Provisions Réglementées		
TOTAL FONDS ASSOCIATIF <i>I</i>	25 020	23 409
<i>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</i>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL PROVISIONS R & C - FONDS DEDIES <i>III</i>	-	-
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	-	970
TOTAL DETTES <i>IV</i>	-	970
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE <i>V</i>		
ECARTS DE CONVERSION PASSIF <i>VI</i>		
TOTAL GENERAL PASSIF <i>I+II+III+IV+V+VI</i>	25 020	24 379

REVILENS
 124 rue Emile ZOLA - Bât 3
 62300 LENS
 Tél. : 03 21 70 67 01
 Société de commissariat aux comptes
 Compagnie Régionale de DOUAI
 Siret : 350 126 751 00022 - APE 6920Z

ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES CONSEILLERS GENERAUX DU PAS DE CALAIS

CHARGES	Exercice Clos le 31/12/2023	Exercice Clos le 31/12/2022	VARIATION
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	221 799	227 692	-2,59%
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres charges de gestion			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION I	221 799	227 692	-2,59%
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées			
Différence conversion euros			
Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES II	-	-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
sur opérations de gestion et exercices antérieurs			
Opérations en capital			
Dotations aux amortissements et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES III	-	-	
IMPOTS SUR LES SOCIETES IV	-	-	
TOTAL DES CHARGES I + II + III + IV	221 799	227 692	-2,59%

lumane
AUDIT

REVILENS
124 rue Emile ZOLA - Bât 3
62300 LENS
Tél. : 03 21 70 67 01

Société de commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de DOUAI
Siret : 350 126 751 00022 - APE 6920Z

ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES CONSEILLERS GENERAUX DU PAS DE CALAIS

PRODUITS	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022	VARIATION
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>			
Prestations			
Production vendue			
Prix de journées ou dotation globale			
Forfait hôtelier			
produits des activités annexes			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	221 837	227 276	-2,39%
Reprise sur prov. & amort. et transfert de charges			
Cotisations			
Autres produits divers de gestions courantes	-	-	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	221 837	227 276	-2,39%
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.			
Autres intérêts et produits assimilés			
Différence conversion euro			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Produits nets sur cessions v.m.p.			
Autres produits financiers	603	303	99,01%
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS II	603	303	99,01%
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>			
Sur opérations de gestion et sur exercices antérieurs		970	
Opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS III	-	970	
TOTAL DES PRODUITS I + II + III	222 440	228 549	-2,67%
RESULTAT DE L'EXERCICE (total produits - total charges)	641	857	-25,20%

lumane
AUDIT

REVILENS
124 rue Emile ZOLA - Bât 3
62300 LENS
Tél. : 03 21 70 67 01

Société de commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de DOUAI
Siret : 350 126 751 00022 - APE 6920Z

Exercice clos le 31/12/2023

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

DATE DE CLOTURE	31/12/2023
PERIODE	du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023
DUREE	12 mois
TOTAL DU BILAN	25 020 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	641 €

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

lumane
AUDIT

REVILENS
124 rue Emile ZOLA - Bât 3
62300 LENS
Tél. : 03 21 70 67 01

Société de commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de DOUAI
Siret : 350 126 751 00022 - APE 6920Z

ANNEXE

1. Exercice clos le 31/12/2023

1.1. Evénement principaux de l'exercice

Néant

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1.

Les documents dénommés être du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

~ le bilan

~ le compte de résultat

~ l'annexe

1.2.1.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence,

indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs,

lumane
AUDIT

REVILENS
124 rue Emile ZOLA - Bât 3

62300 LENS

Tél. : 03 21 70 67 01

Société de commissariat aux comptes

Compagnie Régionale de DOUAI

Siret : 350 126 751 00022 - APE 6920Z

ANNEXE

Exercice clos le 31/12/2023

2. Informations relatives au bilan

2.2.

2.2.1. Fonds associatifs

Libellé	Solde en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	20 822 €	3 557 €		24 379 €

2.2.2. Etat des dettes

NEANT

lumane
AUDIT
REVILENS
124 rue Emile ZOLA - Bât 3
62300 LENS
Tél. : 03 21 70 67 01
Société de commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de DOUAI
Siret : 350 126 751 00022 - APE 6920Z

ANNEXE

Exercice clos le 31/12/2023

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Subventions d'équilibre	220 137 €
Subvention de fonctionnement	1 700 €
Total	221 837 €

lumane
AUDIT

REVILENS
124 rue Emile ZOLA - Bât 3
62300 LENS
Tél. : 03 21 70 67 01**Société de commissariat aux comptes**
Compagnie Régionale de DOUAI
Siret : 350 126 751 00022 - APE 6920Z